

N° 2024/01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 19 février 2024

Par suite d'une convocation en date du 13 février 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 19 février 2024 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Etai<sup>ent</sup> présents :**

M. ALLIER Jérôme	Mme CROS Christelle
M. AUBERT Michel	Mme CORBILLON Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. LEFEBVRE Jacques	Mme LEVEQUE Marie-José
M. MATHIAN Christian	Mme NURY Cassandra
M. THÉRY Jacques	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. VOLLE Stéphane	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

Mme CHIVELAS Brigitte a donné procuration à M. VOLLE Stéphane  
M. DEDIDIER Sylvain a donné procuration à Mme SAUVEBELLE Sarah  
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THERY Jacques  
M. HERNANDEZ Guy a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.*

**DELIBERATION N° 01-19/02/2024**

**SECRETARE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.* ». Il convient de procéder à la nomination du Secrétaire de Séance, Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire, propose de désigner Madame GIGON Christine.

Le Conseil Municipal après délibération à l'Unanimité :

➤ **Décide de nommer Madame GIGON Christine, Secrétaire de séance.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,  
Maire

Christine GIGON,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 007-210700720-20240219-2024\_01-DE

